

QUI CONTACTER ?

Question	Contact
Toutes questions relatives à l'accidentalité départementale : <i>Combien y a-t-il eu d'accidents mortels en Dordogne en 2020 ? Quelle est la proportion des accidents liés aux poids lourds en Gironde en mars 2019 ?</i>	L'observatoire départemental sécurité routière (ODSR) du département concerné
Toutes questions relatives à l'accidentalité régionale : <i>Combien y a-t-il eu d'accidents mortels en 2020 en Nouvelle-Aquitaine ? Quelle est l'évolution du nombre de tués entre 2015 et 2019 en Nouvelle-Aquitaine ?</i>	Cabinet du préfet délégué à la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest (Pôle sécurité routière)
Toutes questions relatives aux actions locales de sécurité routière : <i>Quelles sont les actions locales prévues en Dordogne en 2021 ? Le PDASR de la Gironde a-t-il été signé ? Quelles sont les actions relatives aux seniors dans les Landes ? Combien y a-t-il d'IDSR en Charente ?</i>	La coordination sécurité routière du département concerné
Toutes questions relatives à l'animation des réseaux de sécurité routière : <i>Quand est la prochaine réunion des coordinations ? Y a-t-il une animation régionale des cellules éducation routière ?</i>	Cabinet du préfet délégué à la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest (Pôle sécurité routière)

QUI CONTACTER ?

Question	Contact
Toutes questions relatives à une demande d'aide ou d'appui des départements : <i>Qui peut aider la coordination de Charente-Maritime à réaliser son DGO ? Comment se passe la formation des IDSR ? Comment mettre en place une action interdépartementale ?</i>	Le pôle d'appui sécurité routière de la Nouvelle-Aquitaine, rattaché au cabinet du préfet délégué à la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest (Pôle sécurité routière)
Toutes questions relatives à l'éducation routière départementale : <i>Quel est le taux de réussite au permis B de la Gironde ? Quel est le délai de passage au permis B en Corrèze ?</i>	La cellule éducation routière du département concerné
Toutes questions relatives à l'éducation routière régionale : <i>Quel est le taux de réussite au permis B de la Nouvelle-Aquitaine ? Quel est le délai de passage au permis B en Nouvelle-Aquitaine ?</i>	Cabinet du préfet délégué à la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest (Pôle sécurité routière)
Toutes questions relatives à une commission médicale	La commission médicale du département concerné
Toutes questions relatives aux transports exceptionnels	Le service instructeur du département concerné : DDT 24 pour les départements 24, 33, 40, 47 et 64 DDT 23 pour les départements 19, 23 et 87 DDT 16 pour les départements 16, 17, 79 et 86



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE****

L'organisation de la sécurité routière en Nouvelle-Aquitaine

La déclinaison des missions de sécurité routière par département et par structure est la suivante :

- **l'animation et l'observation régionales** sont assurées par le cabinet du préfet délégué à la défense et la sécurité (pôle sécurité routière) ;
- **la coordination locale** est assurée, selon les départements, soit par les DDT(M) (17, 19, 87), soit par les préfetures (16, 23, 24, 33, 40, 64, 79, 86) ;
- **l'instruction des transports exceptionnels** est assurée de manière inter-départementalisée dans les trois ex-régions : en ex-Aquitaine, l'instruction est assurée par la DDT 24 ; en ex-Limousin, l'instruction est assurée par la DDT 23 ; enfin en ex-Poitou-Charentes, l'instruction est assurée par la DDT 16 ;
- **l'observation départementale** est assurée en DDT(M) pour les départements 16, 17, 19, 23, 47, 64, 79, 86 et 87, et en préfetures pour les départements 24, 33 et 40 ;
- **l'éducation routière** est assurée par les cellules éducation routière en DDT(M) (sauf pour les Landes où la cellule éducation routière est en préfeture) ;
- **la gestion et le suivi des droits à conduire** : les divers dispositifs de contrôle des droits à conduire (aptitude médicale, sanctions, etc) sont assurés par les préfetures ;
- **les missions liées aux radars et aux expertises diverses** sont assurées généralement par les observatoires départementaux.

AU NIVEAU RÉGIONAL

Les missions régionales s'organisent sur plusieurs niveaux :

- gestion et suivi du BOP 207 (RBOP délégué) : allocation des moyens humains (2021 : 175 ETP dont 113 délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière) et des moyens Financiers (2021 : 1,71 M€) ;
- animation régionale des services départementaux de l'État en charge de la sécurité routière : réseau des observatoires départementaux, des coordinations sécurité routière et des cellules d'éducation routière, en DDT ou en préfecture ;
- animation du pôle d'appui sécurité routière (14 chargé-e-s de mission bénévoles) et portage d'actions de sécurité routière régionales ;
- observatoire régional de la sécurité routière : exploitation et suivi des données d'accidentologie, production de rapports et baromètres, réalisation d'études en interne ou suivi d'études confiées à des prestataires ;
- appui à la préfète de région pour toutes les sollicitations de la DSR à décliner régionalement (ex : démarche d'harmonisation des IPCSR, simplification des procédures Transports exceptionnels avec suivi régional des services départementaux de l'État en charge de l'instruction des transports exceptionnels et coordination régionale des réseaux routiers pour les TE, mise en œuvre de la prévention du risque routier professionnel avec les CARSAT et la DIRECCTE...).

Ces missions sont assurées principalement par l'équipe de 4 agents au sein du pôle sécurité routière du cabinet du préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest :

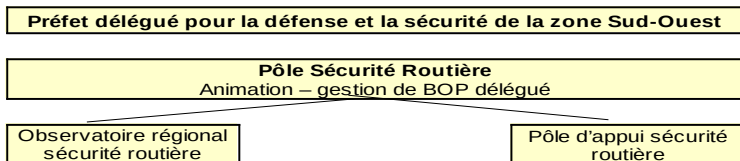
- Agathe CAVEY – responsable du pôle sécurité routière (agathe.cavey@developpement-durable.gouv.fr / 05 56 24 81 57)
- Jean MARTY – chargé d'études en charge des connaissances (jean.marty@developpement-durable.gouv.fr / 05 56 24 82 93)
- Xavier BROUTIN – chargé d'études en charge de l'observatoire (xavier.broutin@developpement-durable.gouv.fr / 05 56 93 31 84)
- Sophie DULAU – chargée d'études en charge du BOP 207 (sophie.dulau@developpement-durable.gouv.fr / 05 56 93 38 94)

avec l'aide du Pôle d'appui sécurité routière : 10 chargés de mission bénévoles (actifs ou retraités), généralistes ou thématiques (santé, jeune, entreprise, etc), répartis sur l'ensemble de la région et en appui de tous les acteurs locaux.

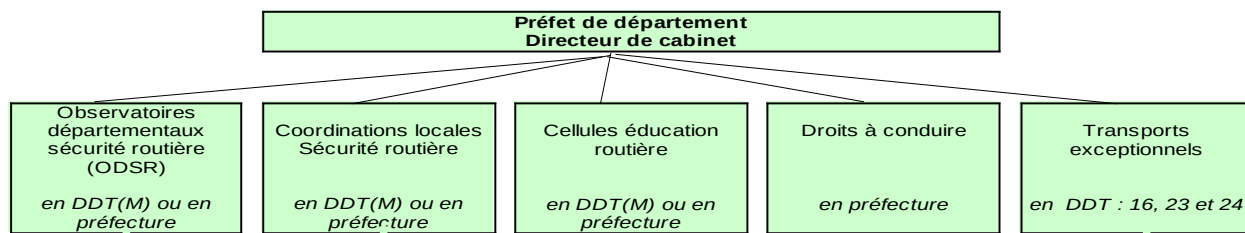
Toutes les informations sont sur le site :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/securete-routiere-r1273.html>

NIVEAU RÉGIONAL



NIVEAU DÉPARTEMENTAL



QUI CONTACTER ?

16	05 17 17 37 83	05 45 97 62 33	05 17 17 37 22	05 45 97 61 10	05 17 17 37 81
17	05 16 49 61 66	05 16 49 61 66	05 46 07 46 70	05 46 27 44 29	
19	05 55 21 83 70	05 55 21 80 61	05 55 21 80 13	05 55 20 55 21	
23	05 55 51 58 15	05 55 51 58 78	05 55 51 40 05	05 55 51 58 60	05 55 51 69 81
24	05 53 02 24 24	05 53 02 24 09	05 53 45 56 80	05 53 02 24 24	
33	05 56 90 63 94	05 56 90 63 28	05 56 24 83 99	05 56 90 61 35	
40	05 58 06 72 61	05 58 06 59 06	05 58 06 58 82	05 58 06 59 01	05 53 45 57 20
47	05 53 98 57 84	05 53 77 60 95	05 53 98 57 84	05 53 76 01 76	
64	05 59 80 86 35	05 59 98 24 53	05 59 80 88 96	05 40 17 27 40	
79	05 49 06 88 53	05 49 08 67 12	05 49 06 89 20	05 49 08 68 13	
86	05 49 54 77 59	05 49 47 25 16	05 49 54 77 43	05 49 55 69 94	05 17 17 37 81
87	05 55 12 94 77	05 55 12 94 76	05 55 12 94 85	05 55 44 18 11	05 55 51 69 81

